



PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Les services de l'État en Côte-d'Or

Recommandations de consommation de poissons

Article créé le 22/06/2018 Mis à jour le 22/06/2018

Les résultats d'une étude de l'impact des rejets en Saône du site industriel de TAVAUX ont mis en évidence une contamination de certains poissons sur la Saône, à l'aval des rejets situés sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Saône (21).}

L'agence régionale de santé Bourgogne ([ARS](#)) et par la direction départementale pour la protection de la population de la Côte-d'or ([DDPP](#)) ont produit des recommandations de consommation des produits de la pêche à l'aval des rejets du site industriel.

Il est recommandé, en ce qui concerne les poissons d'eau douce fortement bio-accumulateurs* (gardon, brème, carpe, silure, barbeau), de limiter leur consommation :

- à une fois tous les 2 mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes, ainsi que les enfants de moins de 3 ans, les fillettes et les adolescentes,
- à 2 fois par mois pour le reste de la population.

En outre, conformément aux avis de l'[ANSES](#) du 3 juin 2013 et du 28 juin 2017, il est préconisé de varier les espèces et les lieux d'approvisionnement, donc de pêche.

Les risques inhérents aux rejets de composés chlorés par le site industriel de Tavaux, en aval de Saint-Symphorien-sur-Saône conduisent à privilégier la consommation de poissons issus d'autres lieux de pêche.

* Le risque concerne les poissons arrivés au stade adulte.

D'une façon plus générale, et devant la nécessité de préserver la santé publique, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([ANSES](#)) émet des recommandations de consommation du poisson dans son avis n° 2012-SA-0202 du 3 juin 2013 ([avis anses2012sa0202](#) (format pdf - 50.8 ko - 22/06/2018)).

L'agence recommande la consommation de deux portions de poisson par semaine, dans le cadre d'une alimentation diversifiée, limitant toutefois la consommation de certaines espèces de poissons fortement bio-accumulateurs. Voir tableau [tableau recommandations anses](#) (format pdf - 41 ko - 22/06/2018) :